

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 04 novembre 2013
Convocation du 29 octobre 2013
Sous la présidence de M. Jean-Luc RUCH, Maire

Présents : Mmes & MM. les Adjointes

WEBER Jean-Marc - SPIELMANN Florence - WENGER Bernadette

Nombre des
conseillers

élus :
23

Conseillers en
fonction :

23

Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

FENGER Jean-Pierre - SCHAEFFER Thomas - GOEPP Christian
BUCHMANN Philippe - METZ Sylvain - WEICKERT Jean-Luc -
GEISTEL Anne - GUNTZ Frédéric - STOEFFLER Patrick
GUILLERMINET Didier - GRIMLER Damien

Conseillers présents
et représentés :
19

Absents excusés : M. BUREL Christophe a donné pouvoir à M. RUCH Jean-Luc
M. TROESTLER Vincent a donné pouvoir à M. WEBER Jean-Marc
Mme HUBER Cathie a donné pouvoir à Mme Florence SPIELMANN
M. BLEGER Mathieu a donné pouvoir M. METZ Sylvain

Absents : Mme SERBONT Christine
MM. FISCHER Serge - KURZ Christophe - MULLER Marc

M. GUNTZ Frédéric arrive au point III
M. BUCHMANN Philippe arrive au point XI

I APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013 N°91 /13

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2013.

II DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N°92 /13

1) SCI MITTELHOLZ/FINAMUR N°92a /13

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier bâti sis rue de la Gare cadastré en section 46 n°B/177 d'une superficie totale de 319 m² appartenant à la SCI MITTELHOLTZ.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

2) HECKMANN/HUBSCHER

N°92b /13

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier bâti sis 8 rue de la Poste cadastré en section 4 n°84 et 86 d'une superficie totale de 686 m² appartenant à Charles HECKMANN.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

III TRAVAUX DE VOIRIE

Point reporté au prochain Conseil Municipal

IV REFECTION « GRIESHEIMERWEG »

N°93 /13

Suite aux travaux d'électricité de Strasbourg concernant le remplacement du transformateur et du réseau électrique souterrain, vu par la Commission d'Urbanisme du 26 octobre 2013, Monsieur Jean-Marc WEBER, adjoint au Maire, propose de faire réaliser des travaux de pose d'enrobés sur le chemin Griesheimerweg.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à passer commande auprès de la société TRANSROUTE pour un montant HT de 6 622,50 € soit 7 920,51 € TTC.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au compte 2152/300.

V AMENAGEMENT RUE DENIS PAPIN – RUE GUTENBERG

N°94 /13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 20,

Vu la délibération n° 54/10 du Conseil Municipal en date du 14 juin 2010 attribuant le lot n°3 du marché aménagement des rues Denis Papin et rue Gutenberg,

Vu la nécessité de procéder à une modification des travaux,

Vu le projet d'avenant au marché en moins-value,

Les modifications s'expliquent par la non réalisation de la friterie, projet prévu initialement au marché, et la reconsidération du marché signalisation (uniquement 1 panneau d'affichage).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 3 du marché d'aménagement des rue Denis Papin et rue Gutenberg arrêté en moins-value à 22 234,84 € HT, soit 26 592,87 € TTC
- Rappelle que le montant initial du marché était de 98 880,44 € HT, soit 118 261,- € TTC

VI DECISION MODIFICATIVE N°2

N°95 /13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-11;

Vu la délibération N° 24/13 du 25 mars 2013 portant adoption du budget primitif 2013 ;

Vu le tableau de répartition du FPIC pour les communes membres;

Considérant que la délibération n°87/13 du 16 septembre 2013 est erronée;

Considérant qu'il est opportun de procéder à des rectifications en dépenses à l'intérieur de la section de fonctionnement afin de pouvoir payer le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales);

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n°87/13
- d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Dépenses :

- | | |
|-----------------------------|-----------|
| - Dépenses au compte 6611: | - 2 679 € |
| - Dépenses au compte 73925: | + 2 679 € |

VII LOYERS TERRAINS COMMUNAUX

N°96 /13

1) Baux ruraux

N°96a/13

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs de location des baux ruraux pour l'année 2013 sur la base du calcul des fermages 2013 pour le Bas-Rhin, établie par la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer la variation de l'indice national des fermages de 2,63% par rapport à 2012.

2) Autres locations de terrains

N°96b/13

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location des terrains suivants :

- terrains situés à l'arrière de la rue des Faisans
- terrain situé rue des Courlis à l'arrière de la propriété de M. & Mme PERROT
- terrains situés au lieu-dit « Im Baerweg » à l'arrière du Magasin « Leclerc Express ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'augmenter les tarifs de location pour les terrains visés ci-dessus de 2,63% pour l'année 2013.

VIII RAPPORT ANNUEL ACTIVITE SICTOMME – EXERCICE 2012

N°97 /13

Vu le rapport annuel d'activité du SICTOMME (Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures de Molsheim, Mutzig et environs) pour l'année 2012 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel d'activité du SICTOMME pour l'exercice 2012.

IX BULLETIN MUNICIPAL FIN D ANNEE

N°98 /13

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les différents devis des imprimeurs pour la confection du bulletin de fin d'année 2013.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir l'offre de l'imprimerie JUNG pour un montant HT de 3 397 € soit 3 634,79 €TTC.

X DEMANDES DE SUBVENTION

N°99 /13

1) La Concorde

N°99a /12

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention de l'association la Concorde pour l'achat d'une nouvelle imprimante.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à l'association la Concorde d'un montant de 154€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574.

2) Société de Musique Alsatia 1906

N°99b/12

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention de la Société de Musique Alsatia pour l'achat d'un xylophone.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à la Société de Musique Alsatia d'un montant de 495 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574.

XI PERSONNEL COMMUNAL

N°100 /13

1) Renouvellement contrat

N°100a/13

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment son article 3,1°;

Vu la délibération n°81/13 en date du 5 août 2013 créant le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe ;

Considérant la nécessité de recruter temporairement un adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet, créé par délibération n°81/13, à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois, à compter du 5 décembre 2013.

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget au chapitre 64.

2) Nomination stagiaire

N°100b /13

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire informe que l'arrêté de renouvellement de Mme GIARDINO Sabrina arrive à terme le 22 décembre 2013 et que l'agent donne entière satisfaction,

Considérant que pour la bonne continuité du service, il est nécessaire de créer un emploi permanent au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, à raison de 28 heures hebdomadaires,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- créer un emploi relevant du grade des adjoints d'animation 2^{ème} classe appartenant à la filière animation, à raison de 28 heures hebdomadaires ;
- de nommer Mme Sabrina GIARDINO stagiaire à compter du 23 décembre 2013 pour une année

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget au chapitre 64.

XII DIVERS ET INFORMATIONS

La Région Alsace a décidé d'accorder à la Commune de Duttlenheim une subvention de 50 000 € pour la rénovation et l'extension des locaux du club house du football club de Duttlenheim, au titre du plan de soutien régional pour l'activité et l'emploi 2013-2014 – projets d'investissements communaux.

Le Select'om organise les petits déjeuners du tri destinés à informer sur le geste du tri et plus particulièrement sur les erreurs de tri.

L'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014.

La collecte pour la Banque Alimentaire se fera les 29 et 30 novembre 2013.

Les classes 1 (MS-GS) et 2 (PS-MS) de l'école maternelle Tomi Ungerer ont déposé une demande de subvention pour la prise en charge des frais de transport pour leur sortie du 9 décembre 2013 au musée du pain suivie d'une visite de sapins à Sélestat.

La classe MS-GS des monolingues de l'école maternelle Tomi Ungerer a déposé une demande de subvention pour la prise en charge des frais de transport pour sa sortie du 12 décembre 2013 au musée Tomi Ungerer.

L'école élémentaire Jean Hans Arp a déposé une demande de subvention pour la prise en charge des frais de transport pour des sorties prévues par plusieurs classes, les 30 septembre, les 1^{er}, 3 et 4 octobre 2013.

Dans le cadre du recrutement du nouveau DGS, une vingtaine de candidatures a été adressée au Centre de Gestion et 5 candidats ont passé un entretien.

Le candidat retenu est M. Matthieu KOELL, Directeur Général Adjoint à la mairie de Molsheim, qui arrivera dans notre commune soit le 1^{er} janvier 2014 soit le 1^{er} février 2014.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 16 décembre 2013.